

## Activité normalisation de la Branche AT/MP Extrait du Rapport 2023

(AT/MP : accidents du travail / maladies professionnelles)

## EXPRESSIONS OU SIGLES UTILISÉS

**AFNOR** : Association française de normalisation

**AT/MP** : Accidents du travail et maladies professionnelles

**CAT/MP** : Commission des accidents du travail/maladies professionnelles

**CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

**BNITH** : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

**BSI** : British standards institution (institution de normalisation britannique)

**CCPN** : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

**CEI** : Commission électrotechnique internationale

**CEN** : Comité européen de normalisation

**CENELEC** : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

**CEN/SF** : Forum sectoriel, Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation d'un secteur (machines, équipements de protection individuelle, santé et sécurité au travail, etc.)

**CGSS** : Caisse générale de sécurité sociale

**CMR** : Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction

**CNAM-DRP** : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels

**CoS** : Comité stratégique d'Afnor pour un périmètre d'activité

**CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie

**CRAMIF** : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

**DIN** : Deutsches Institut für Normung (institut de normalisation allemand)

**DGUV** : Assurance sociale allemande des accidents du travail

**DRP** : Direction des risques professionnels de la CNAM

**DRSM** : Directions régionales du service médical

**EUROSHNET** : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

**IFA** : Institute for Occupational Safety and Health (institut pour la sécurité et la santé au travail)

**INRS** : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

**ISO** : Organisation internationale de normalisation

**KAN** : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

**OPPBTP** : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

**SST** : Santé et sécurité au travail

**TMS** : Troubles musculosquelettiques

**UNM** : Union de normalisation de la mécanique

## SOMMAIRE

Introduction .....	4
La Branche AT/MP et la normalisation en 2023.....	5
EUROGIP et la normalisation en 2023.....	11
Sujets de normalisation suivis par les experts de la branche AT/MP.....	14

## INTRODUCTION

La Branche “**Accidents du travail / Maladies professionnelles**” (AT/MP) est l’une des cinq Branches de la Sécurité sociale avec la maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), la famille (dont handicap et logement...), la retraite (vieillesse et veuvage), l’autonomie et enfin les cotisations et recouvrement.

Dans le cadre des orientations fixées par la Commission nationale des AT/MP (CAT/MP), elle exerce trois missions complémentaires et interdépendantes :

	<b>Prévenir les risques professionnels</b> en œuvrant sur le terrain <b>Gérer le compte professionnel de prévention<sup>1</sup> (C2P)</b>
	<b>Fixer les taux de cotisation AT/MP des entreprises</b>
	<b>Indemniser et accompagner les victimes d'AT/MP</b>

La Branche s'appuie sur son réseau d'organismes implantés sur tout le territoire :

- la Direction des risques professionnels (DRP) au sein de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM),
- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP (INRS),
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) en région, de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les Départements ou régions français d'Outre-Mer (DROM),
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- les Directions régionales du service médical (DRSM).

**EUROGIP** assure la représentation européenne et internationale de la Branche AT/MP. Dans ce cadre et parmi ses différentes attributions, il coordonne et anime l'activité des experts normalisation de la Branche AT/MP qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

La participation de ces experts vise prioritairement les normes dans les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité lors des révisions périodiques est fort, celles dont les sujets techniques émergents sont à forte dimension SST et celles où l'"amélioration des conditions de travail" est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Chaque année, EUROGIP publie ce rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP. La version intégrale, qui détaille sujet par sujet cette activité grâce à la collecte des informations de reporting organisée auprès des experts, est diffusée au sein de la Branche. Une version courte est, quant à elle, mise en ligne sur le [site d'EUROGIP](https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html) et vise un public plus large.

<sup>1</sup> <https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html>

## LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2023

L'activité normalisation est un processus pérenne et transverse qui s'articule avec d'autres ressources en amont et en aval de la Branche AT/MP. Elle figure dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) AT/MP 2018-2022 comme levier d'incitation à la prévention en direction des entreprises recourant à des partenariats avec certaines parties prenantes du système de normalisation pour déployer l'influence de préventeurs.

Cette activité organisée en réseau relève du cadre des missions nationales par délégation de la CNAM/DRP. La mobilisation des acteurs de ce réseau couvre des enjeux de prévention essentiels en lien par exemple avec la lutte contre les accidents graves et mortels, une priorité historique de la Branche AT/MP et un axe fort du Plan santé travail (PST) 4, la conception des lieux et situations de travail (CLST), la prévention des chutes, des cancers ou encore des troubles musculosquelettiques, première cause de maladies professionnelles.

Ainsi, la participation aux travaux de normalisation permet-elle de réduire le risque à la source par des actions dès la conception des machines et des EPI : un équipement bien conçu est un équipement plus sûr. Elle contribue à la prévention des accidents graves et mortels dus aux machines (normes sur les presses, les engins de forage ou de démolition, les scies circulaires, les chariots industriels, etc.), aux chutes de hauteur (normes sur les plateformes élévatrices ou les garde-corps), aux chutes de plain-pied (normes sur la glissance des sols) et, dans une moindre mesure, aux accidents de la route.

Cette action à la source dès la conception est également efficace pour la réduction des TMS et des CMR et pour lutter contre les effets de certaines pollutions (sols, air intérieur) sur la santé des travailleurs : ergonomie des postes et lieux de travail/TMS, réduction des vibrations/TMS, atmosphères des lieux de travail, exposition aux risques chimiques ou aux poussières, nanomatériaux et perturbateurs endocriniens/cancers ; systèmes normalisés de captage des poussières à la source sur les machines à bois.

C'est un outil au service de la conception des lieux et des situations de travail (CLST) contribuant à éliminer les sources de danger et à favoriser l'ergonomie des lieux et outils de travail. Il renforce la prévention en permettant la prise en compte des conditions de travail et de la sécurité dès la conception des matériaux, équipements et outils utilisés en entreprise particulièrement au bénéfice des TPE/PME.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation relève de la stratégie globale de prévention primaire. Elle permet de faire valoir l'état d'évolution de la technique le plus favorable à la prévention et ainsi limiter les situations dangereuses tout en promouvant, dans les documents normatifs de large portée, nos principes généraux de prévention.

### La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

En 2023, **77 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **45 commissions françaises**, **21 comités techniques européens** (CEN et CENELEC) et **20 comités techniques internationaux** (ISO et CEI). Le Réseau prévention de la Branche AT/MP a ainsi contribué à l'élaboration de normes dans près de 100 groupes de travail : 17 français, 49 européens et 41 internationaux.

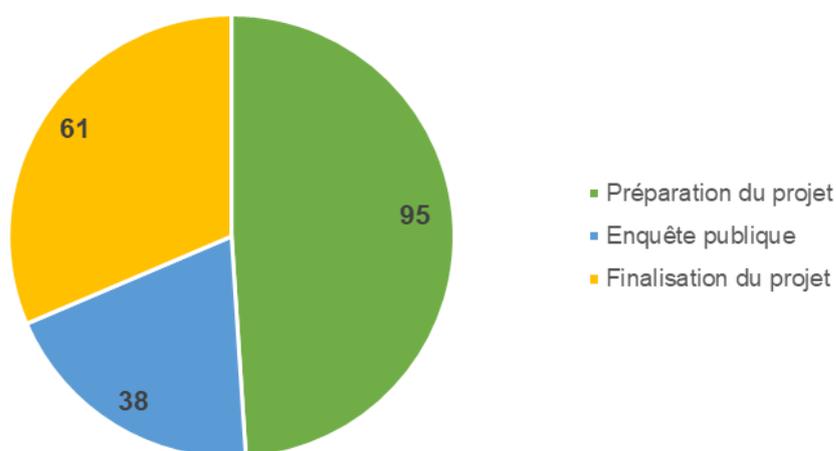
### Répartition des experts\* normalisation de la Branche AT/MP

Secteurs de normalisation	TOTAL
Sécurité des machines	26
Lieux de travail et ambiances physiques	29
Construction	11
Équipements de protection individuelle	8
Aspects stratégiques normalisation	2

\*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

Ces experts ont participé à l'élaboration ou au suivi de **194 projets de normes** traitant d'aspects SST.

Le graphique ci-dessous présente **le nombre de normes suivies par les experts de la Branche AT/MP en 2023 selon l'état d'avancement**



La préparation du projet regroupe les étapes d'écriture de l'avant-projet depuis son inscription au programme de travail de l'instance de normalisation jusqu'au lancement de l'enquête interne à l'instance pour valider le consensus (TC/CD).

L'enquête publique permet à tout un chacun de formuler des commentaires techniques sur le projet. La finalisation du projet regroupe les travaux de réécriture du projet sur la base des commentaires reçus.

La finalisation du projet comprend l'étape du vote formel final, le traitement des commentaires reçus et, si le projet est approuvé, sa publication.

## Impact de la Covid-19 sur les travaux normalisation

Les systèmes de normalisation et les experts ont su s'adapter à la situation engendrée par la pandémie en substituant les réunions virtuelles aux réunions physiques. En 2023 les réunions internationales se sont tenues en majorité en format virtuel et les réunions françaises en format hybride (présentiel/virtuel). Pour autant de plus en plus de d'instances soulignent qu'il est nécessaire de maintenir un nombre minimal annuel de réunions exclusivement en présentiel tant pour garantir la dynamique des groupes que pour permettre l'accueil de nouveaux membres dans de bonnes conditions.

## L'alliance de la connaissance métier et de l'expertise technique au sein de la Branche AT/MP

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention aguerris et expérimentés, ayant développé ou accompagné des solutions techniques dans le cadre de leur activité courante d'ingénierie de prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

L'expertise des préventeurs des caisses régionales (la réalité de l'opérateur, la dernière machine mise en service, avoir vu le presqu'accident, avoir enquêté, contribuer à l'analyse des risques...) complète utilement l'expertise plus scientifique, plus systémique ou plus pointue de l'INRS (sur des méthodes analytiques en chimie par exemple). La connaissance métier et l'expertise technique sont des atouts qui ont, des années durant, fait la spécificité et la force des préventeurs de la Branche AT/MP. Cette complémentarité est particulièrement utile pour améliorer le contenu des normes en révision et préserver les acquis obtenus lors de l'écriture des documents.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunions nationales, européennes et internationales. Certains experts ont occupé différentes responsabilités au sein d'instances ou de groupes de travail en tant qu'animateur (échafaudage, mesurage des agents biologiques dans l'air des lieux de travail, appareils de protection respiratoire, détermination de l'exposition au bruit, etc.), président (convoyeur de charges isolées ; exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail, détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail, prélèvement individuel ou à poste fixe de la fraction alvéolaire de la pollution particulaire, etc.).

Certains ont également participé à des comités rédactionnels et à la relecture des versions françaises des projets de normes afin de s'assurer de leur qualité et de leur conformité à la version de référence, le plus souvent anglaise (extrudeuses, appareils de protection respiratoire, détermination de la teneur en fibres d'amiante, etc.).

Enfin, un expert a également pris des responsabilités en tant que Consultant HAS pour contribuer à l'amélioration de la qualité des normes harmonisées pour les machines.

Les retours d'expérience des experts montrent que la prise de responsabilité permet indubitablement de renforcer l'efficacité des participations dans les groupes de rédaction des normes. Les témoignages des experts évoquent également dans ce rapport 2023 certains freins rencontrés dans l'exercice de cette activité normalisation de nature à limiter l'efficacité de leur participation.

## Contribution à trois grandes catégories de normes

La Branche AT/MP agit activement à l'élaboration ou la révision de trois grandes catégories de normes.

### • Les normes de conception

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des machines et des équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. L'objectif est également d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des CARSAT et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain des CARSAT ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves et mortels permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes ou de demander, en cas de vide normatif, l'écriture d'une nouvelle norme.

### • Les normes de mesurage et de méthode d'essai

Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle.

Ce groupe de normes porte par exemple sur les risques liés à l'amiante, au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et vise à faire progresser la prévention des maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...), par exemple, pour les travaux sur la qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts. La participation active du Réseau permet de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à grande échelle pour mieux le partager.

### • Les nouveaux champs en lien avec la prévention sur les lieux de travail

De nouveaux sujets liés à la prévention sur les lieux de travail sont régulièrement inscrits dans les programmes de normalisation (management de la SST, gestion des ressources humaines, etc.). Ils nécessitent une veille active et, parfois, une action pour défendre les principes de prévention. Sur les sujets organisationnels, la participation de la Branche AT/MP ne va pas de soi car ils relèvent plutôt du dialogue social et de la réglementation. Pour autant, une participation d'experts de la Branche AT/MP pour faire valoir ses préconisations permet d'asseoir leur légitimité et d'élargir leur portée. Le Comité de pilotage recommande que la participation à ces sujets hors du cœur de cible fasse l'objet de prises de décision de la CAT/MP, au cas par cas.

## Quelques exemples de sujets 2023

### Appareils de protection respiratoire

Les normes relatives aux appareils de protection respiratoire définissent les exigences minimales de performances en matière d'hygiène et de sécurité.

La participation des experts du Réseau vise à ce que les normes tiennent compte des recommandations de la Branche AT/MP, et à ce que les évolutions de l'état de l'art soient intégrées dans ces normes et leur révision.

Ainsi, la contribution du Réseau aux révisions des normes NF EN 12941 « Appareils de protection respiratoire - Appareils filtrants à ventilation assistée avec interface respiratoire à ajustement lâche - Exigences, essais, marquage » et NF EN 12942 « Appareils de protection respiratoire - Appareils filtrants à ventilation assistée avec masques complets, demi-masques ou quarts de masques - Exigences, essais,

marquage » a permis de renforcer les exigences de certification pour les appareils utilisés contre les gaz, augmentant ainsi le niveau de protection des travailleurs.

L'implication des experts a permis de lever l'obstacle technologique lié au remplacement d'un gaz traceur pour certains tests d'appareils de protection respiratoire, et une solution alternative développée par l'INRS a été présentée. Un expert a proposé une assistance métrologique aux fabricants et aux organismes notifiés au sein d'un groupe de travail pour s'approprier la méthode, et une première campagne a eu lieu en Allemagne chez un fabricant.

## **Prévention des accidents d'origine électrique**

L'énergie électrique est présente dans tous les établissements industriels ou tertiaires. Tous les travailleurs sont donc soumis au risque électrique. Si les accidents d'origine électrique sont moins nombreux, leur gravité est plus importante que pour les autres risques et la proportion d'accidents mortels est plus élevée.

La prévention du risque électrique repose non seulement sur la sécurité des installations et des équipements, mais surtout sur les mesures prises lors des interventions sur ces installations.

Le Réseau AT/MP contribue depuis de nombreuses années à l'élaboration de diverses normes et recueils d'instructions pour intégrer la prévention des accidents d'origine électrique. Les experts du Réseau ont notamment participé à l'élaboration de la norme NF C18-510 "Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique", publiée en 2012 et recommandée par les arrêtés du 20 novembre 2017 et du 07 avril 2021 concernant les modalités recommandées pour les opérations sur les installations électriques ou leur voisinage.

Malgré plusieurs amendements, les nombreuses questions des entreprises révèlent que la norme est très complexe et difficile à appliquer. Les experts du Réseau visent donc une révision en profondeur pour la simplifier en réduisant le nombre de symboles d'habilitation. Cela permettrait de recentrer la norme sur la prévention du risque électrique plutôt que de se concentrer principalement sur l'habilitation électrique. La simplification de la norme faciliterait également son utilisation par un public non expert.

## **Glissance des revêtements de sol**

Les accidents liés aux chutes de plain-pied constituent l'une des principales causes d'accidents du travail avec arrêt en France. La perte d'équilibre due à une glissade étant l'une des principales causes.

Les experts de la Branche AT/MP contribuent depuis de nombreuses années à l'élaboration de normes sur la résistance au glissement des surfaces piétonnières. Ils ont notamment participé activement à la rédaction des normes NF P05-012 "Détermination de la résistance à la glissance - Méthode de la roue freinée", publiée en avril 2018 et NF P05-011 "Classement des locaux en fonction de l'adhérence des revêtements de sol" publiée en avril 2019.

Ces deux normes intègrent les spécifications de la recommandation de la CNAM R. 462 "Bien choisir les revêtements de sol lors de la conception/rénovation/extension des locaux de fabrication de produits alimentaires" basée sur une méthode d'essai définie par l'INRS pour évaluer le coefficient de frottement dynamique des revêtements de sol en laboratoire et sur site : le Portable Friction Tester (PFT).

Les experts ont participé en 2023 à la révision de la norme NF P05-011 pour la simplifier et la compléter en intégrant des activités supplémentaires et réviser les niveaux de glissance spécifiés. Face à la volonté des fabricants de sols coulés de réduire les exigences pour les locaux du secteur agroalimentaire, la participation des experts du Réseau était fondamentale notamment pour défendre le point de vue de la prévention et rappeler l'importance de l'analyse des risques et du maintien d'un niveau d'exigence satisfaisant pour les salariés.

Leur contribution a ainsi favorisé le maintien des acquis, particulièrement en gardant la référence au PFT. Elle a également permis de simplifier la norme, de l'enrichir en incluant des types de locaux et activités non présents dans la première version, de veiller à la pertinence des niveaux de glissance proposés et d'y inclure de nouveaux locaux.

En revanche, le consensus trouvé pour arriver à ce résultat a la suppression complète des locaux agroalimentaires du domaine d'application de la norme.

### **Participation aux instances stratégiques**

La participation de la Branche AT/MP dans des instances stratégiques européenne et française (Comités d'orientations stratégiques d'Afnor, forums sectoriels du CEN/CENELEC pour la SST et pour les machines) a permis l'inscription des orientations et priorités de la COG AT/MP 2018-2022 dans leurs orientations annuelles et de faire valoir les positions de la Branche AT/MP sur des sujets d'actualité, tels que par exemple l'impact de la publication du règlement machines pour le parc de 850 normes harmonisées publiées, la révision du guide CEN/CENELEC 29 relatif aux accords d'ateliers ou bien encore la réforme de l'architecture des Comités stratégiques d'AFNOR.

Ces instances pourraient jouer ces prochaines années un rôle central pour accroître l'implication des entreprises et développer l'influence française dans les enceintes internationales et européennes, un axe fort de la stratégie de la Commission européenne en normalisation.

Des thèmes mis en avant par le Ministère de l'économie, des finances et de la relance et par la Commission Européenne comme présentant des enjeux en matière de compétitivité des entreprises seront prioritaires pour la normalisation ces prochaines années. C'est le cas par exemple du changement climatique, de l'intelligence artificielle, du numérique, de l'industrie du futur, des batteries, etc. Autant de domaines qui nécessiteront une veille particulière de la Branche AT/MP pour anticiper et, le cas échéant, participer aux travaux dans l'objectif d'optimiser durablement leur impact sur la SST.

## EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2023

EUROGIP coordonne et anime depuis 1991 l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que la Branche soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. Il s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts dans le cadre de leur mission auprès de bureaux de normalisation. Les experts sont également informés et consultés sur différents sujets : nouveaux projets, créations de comités techniques, enquêtes publiques, révisions quinquennales, etc.

Il met à leur disposition des abonnements à des revues linguistiques telles que Vocabulaire ou encore des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale ainsi les outils suivants :

- **Normabase**, créée et mise à jour par EUROGIP, fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de leur mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).
- **Norm'actions** fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration qui font l'objet d'une participation ou d'une veille active par les experts de l'assurance AT/MP.
- **CObaz Horizon** ouvre l'accès à l'ensemble des normes de la collection AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) qu'elles soient en vigueur, en projet ou annulées. Cette base documentaire permet également la consultation de près de 94 normes purement internationales.

### • Piloter et coordonner l'activité normalisation

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les prochains contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents dans chaque caisse régionale assurent le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation.

Lors des réunions de Coordination normalisation, EUROGIP a continué d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou sur les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche soit représentée sur des sujets importants pour elle. Il a également préparé et organisé les réunions du Comité de pilotage Normalisation visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels des experts dans les commissions ou groupes de normalisation.

Le Groupement a également exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de l'assurance AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif sur des nouveaux sujets, des créations d'instances ou des demandes de normalisation émanant de la Commission européenne. Ce fut le cas par exemple pour exprimer notre position sur le remaniement des Comités d'orientation stratégiques d'AFNOR conduisant à la suppression du CoS Santé et sécurité au travail.

## • Animer le Réseau

EUROGIP a régulièrement répondu aux experts qui sollicitaient son aide pour l'exercice de leur mission normalisation (réunions, auprès des bureaux de normalisation) ou sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation. Il les a informés (y compris les nouveaux sur les systèmes de normalisation), les a consultés sur les nouveaux projets, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc., les a (ré)abonnés à des revues linguistiques ou leur a adressé la [KANBrief tous les trimestres](#).

La plénière normalisation de 2 jours prévue au programme 2023 a été reportée faute de ressources suffisantes (nouvelle COG non signée et congé maternité non remplacé). À défaut, EUROGIP a organisé le 6 octobre 2023 un rendez-vous en distanciel. Une cinquantaine de personnes - experts normalisation, chefs de départements, ICR et référents normalisation des CARSAT - y a participé. Il a été question de l'actualité de l'activité normalisation de la Branche AT/MP, la normalisation et les accidents graves et mortels - un axe fort pour la prévention ces prochaines années -, la normalisation sur les nouvelles formes de travail, sur l'ergonomie des dispositifs et robots d'assistance physique, du nouveau règlement "machines" avec les nouvelles exigences de santé et de sécurité (IA, cybersécurité...) et l'impact pour le parc de 850 noms machines.

## • Exercer une veille normative

La veille normative exercée par EUROGIP en 2023 a porté sur les trois points de vigilance suivants :

- L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation (comme par exemple les sujets transversaux pour les équipements de protection individuelle, l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les normes européennes, l'intelligence artificielle, etc.), les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non.
- Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.
- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme la gestion des ressources humaines ou les systèmes de management et l'internationalisation des travaux La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus

## • Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", disponible en français et en anglais à partir du [site d'EUROGIP](#) ou mensuellement par email sur inscription. **Les articles publiés sont fréquemment repris par divers supports, notamment sur Internet.**

L'activité en 2023 a été principalement consacrée à l'organisation de la 8e conférence européenne prévue les 13 et 14 juin 2024, sur le thème " Le monde en transition - L'Europe en adaptation - La SST sous pression ". Le programme aborde les évolutions des politiques et la législation européennes face aux changements en cours avec des présentations sur les nouveaux domaines d'action de l'UE et l'impact de ces derniers sur la SST, en particulier sur la normalisation. Il est question du Pacte vert pour l'Europe, du plan d'action européen sur l'économie circulaire, du règlement REACH ainsi que des liens entre le nouveau règlement "machines" et la proposition de règlement sur l'intelligence artificielle ou la loi sur la cyber-résilience.

COBaz Horizon, en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et édité par AFNOR est mis à la disposition des agents et services de documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

- **Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes**

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels des experts de la Branche AT/MP dans les commissions de normalisation des bureaux sectoriels nationaux (UNM, BNA, etc.). EUROGIP a également apporté un soutien financier aux travaux des commissions de normalisation Afnor relevant de cinq grands domaines de normalisation - sécurité des machines, équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques, construction et problématiques transversales - couvrant l'ensemble de sujets de participation des experts de la Branche AT/MP.

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'informer la Branche sur l'existence de ces documents et dans certains cas d'émettre un avis collectif couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d'experts et de référents ont permis d'émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 18 projets de normes en enquête publique, dont 11 traitants de la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), des lieux de travail et ambiances physiques et 3 d'équipements de protection individuelle. L'ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientation Stratégique "Santé et Sécurité" et "Management et Services" d'AFNOR, Forum sectoriel stratégique européen pour la normalisation en SST et Forum sectoriel du CEN pour la normalisation des machines.

La Commission dans sa [Stratégie européenne pour la normalisation](#) souligne la nécessité pour les Européens de se coordonner afin de renforcer leur influence, devenir des influenceurs plutôt que des suiveurs pour le contenu des normes internationales. EUROSHNET, le réseau de préventeurs européens impliqués dans la normalisation, les essais et la certification a été créé dans cet objectif dès 2001 par l'INRS et EUROGIP en partenariat avec la KAN et la DGUV allemandes.

EUROGIP, en tant que membre fondateur d'EUROSHNET continuera de s'impliquer dans ce réseau qui offre régulièrement la possibilité d'un échange à l'échelle européenne en matière de normalisation, que ce soit lors des réunions avec les six autres membres fondateurs ou des conférences.

# SUJETS DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DE LA BRANCHE AT/MP

## **Aspects stratégiques normalisation**

Evaluation de projets de normes européennes machines pour la Commission Européenne  
Stratégie européenne pour la normalisation des machines  
Stratégie européenne pour la normalisation SST  
Stratégie française pour la normalisation SST

## **Construction**

Diagnostic radon dans les bâtiments  
Échafaudages  
Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents  
Équipements temporaires de chantiers - Filets de sécurité  
Exigences de base pour les équipements de chantier  
Garde-corps temporaires de chantier  
Glissance des revêtements de sol piétonnier  
Petits échafaudages roulants

## **Équipements de protection individuelle (EPI)**

Appareils de protection respiratoire  
Équipements de protection individuelle  
Équipements individuels de flottaison  
Protecteur individuel du pied et de la jambe  
Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe  
Protection de l'œil et de la face  
Qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux  
Vêtements de protection  
Vêtements de protection et gants contre le risque chimique  
Lieux de travail et ambiances physiques  
Air des lieux de travail - Caractérisation des expositions aux agents biologiques  
Air des lieux de travail - Prélèvement individuel ou à poste fixe de la fraction alvéolaire de la pollution particulaire  
Air des lieux de travail - Qualité de l'air - Silice  
Biomécanique, force physique humaine  
Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail  
Détermination de la teneur en fibres d'amiante  
Dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelette  
Éclairage des lieux de travail  
Effets des vibrations sur l'homme  
Équipements de laboratoire - Sorbonnes  
Ergonomie - Biomécanique  
Ergonomie - Télétravail - Démarche d'accompagnement ergonomique  
Évaluation des postures, efforts et temps d'exposition  
Exposition du corps humain aux champs électromagnétiques  
Fabrication additive  
Machines et équipements : exposition au bruit des travailleurs  
Mesure des agents biologiques dans l'air des lieux de travail  
Nanotechnologies  
Prévention des accidents d'origine électrique  
Prévention des risques associées aux atmosphères explosives (ATEX)  
Qualité acoustique des espaces de travail  
Qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux

## **Problématiques transversales et diverses**

Gestion des ressources humaines

Management de la santé et sécurité au travail

### **Sécurité des machines**

Accessoires de levage

Aéronefs : matériels au sol - Matériels aéroportuaires

Aéronefs : traitement au sol - Bagages enregistré

Appareils de levage à charge suspendue

Application de produits de revêtement organiques sur des surfaces - Enceintes de préparation, d'application ou de séchage

Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques

Bennes basculantes mues hydrauliquement

Chariots de manutention - Exigences de sécurité et vérification

Chariots sans conducteurs (AGV, AMR)

Convoyeur de charges isolées

Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents

Élévateurs de véhicules et hayons élévateurs

Engins de terrassement - Cabines de protection contre les atmosphères dangereuses pour la santé

Engins de terrassement - Travaux européens

Engins de terrassement - Travaux internationaux

Équipements de forage et de fondation

Équipements et systèmes de manutention continue

Extrudeuses

Finisseur bitume - captage des fumées de bitume

Gestion des déchets - Véhicule de collecte des déchets (BOM)

Machines à bois

Machines de construction, d'entretien et d'exploitation des routes - Travaux internationaux

Machines de tournage

Machines et équipements pour abattoirs

Machines pour la construction de tunnels - Travaux européens

Machines-outils - Presses

Machines-outils - Sécurité - Centres d'usinage, fraiseuses, machines transfert

Prescriptions de sécurité pour les équipements de manutention mécanique des charges isolées

Raboteuses de route - Captage des poussières

Robotique industrielle

Sécurité des installations de transport à câble destinées aux personnes

Sécurité des machines - Aspects transversaux

Sécurité des machines - Identification de l'accès au corps entier et prévention des risques dérivés

Sécurité des machines - Systèmes de fabrication intégrés (IMS)

Sécurité des robots industriels et de service

# INDEX PAR NUMÉRO D'INSTANCE DE NORMALISATION

## Commissions françaises

AFNOR/CoS SST	Comité d'orientation stratégique Santé et Sécurité au Travail
AFNOR/E90H	Effets des vibrations sur l'Homme
AFNOR/H96B	Matériels pour la gestion des déchets
AFNOR/J00F	Equipements individuels de flottabilité
AFNOR/P05A	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
AFNOR/S30B	Acoustique - Sources fixes, mesurage et déclaration du bruit
AFNOR/S30D	Acoustique sur les lieux de travail
AFNOR/S66A	Atmosphères explosibles
AFNOR/S70A	Groupe de coordination - Equipements de Protection Individuelle
AFNOR/S73A	Protecteurs du pied et de la jambe
AFNOR/S76A	Appareils de protection respiratoire et de plongée
AFNOR/S77A	Equipements de protection individuelle - Protection de l'œil et de la face
AFNOR/S78B	Protecteurs de l'ouïe
AFNOR/U 21	Prévention des accidents d'origine électrique
AFNOR/UF 106	Méthodes d'évaluation de l'exposition humaine aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques
AFNOR/X35A	Ergonomie
AFNOR/X43C	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
AFNOR/X43D	Qualité de l'air - Atmosphères ambiantes
AFNOR/X43I	Air intérieur
AFNOR/X457	Nanotechnologies
AFNOR/X46D	Diagnostic dans les immeubles bâtis
AFNOR/X563	Gestion des Ressources Humaines
AFNOR/X82A	Management de la santé et de la sécurité au travail
AFNOR/X90X	Lumière et éclairage
AFNOR/001S	Installations à câbles transportant des personnes
BNA/CN-6	Outils de garage - Contrôle technique
BNA/CN-7	Bennes basculantes
BNAE/AE-FMA	Aéronautique et Espace - Fret et matériel aéroportuaires
BNITH/EPI	Equipements de Protection Individuelle
BNTEC/P93E	Échafaudages
UNM/28	Equipements agro-alimentaires - Préparation et conditionnement
UNM/38	Chaînes, câbles, accessoires de levage et d'arrimage
UNM/45	Sécurité des machines
UNM/50	Installations industrielles
UNM/61	Installations de laboratoire
UNM/66	Equipements et installations de traitement de surfaces et machines de fonderie - Sécurité
UNM/81	Robots et composants robotiques
UNM/83	Matériels de mise à niveau
UNM/84	Appareils de levage à charge suspendue
UNM/85	Chariots de manutention
UNM/89	Manutention continue
UNM/233	Machines pour plastiques et caoutchouc
UNM/450	Engins de terrassement
UNM/451	Machines de forage, de fondation et pour les tunnels
UNM/454	Machines de construction, d'entretien et d'exploitation des routes

UNM/906	Presses
UNM/907	Machines à bois
UNM/908	Moyens de production par enlèvement de matière
UNM/920	Fabrication additive

### Comités techniques CEN-CENELEC

CEN/TC SECT/FS Machines	Forum sectoriel du CEN pour la normalisation des machines
CEN/TC SECT/FS OHS	Forum sectoriel du CEN pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail
CEN/TC 10/SC 1	Monte-matériaux pour personnes et/ou marchandises
CEN/TC 53	Équipements pour travaux temporaires
CEN/TC 79	Appareils de protection respiratoire et de plongée
CEN/TC 98/GT 4	Matériels de mise à niveau - Hayons élévateurs
CEN/TC 122	Ergonomie
CEN/TC 137	Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
CEN/TC 142	Machines à bois - Sécurité
CEN/TC 143	Machines-outils - Sécurité
CEN/TC 147	Appareils de levage à charge suspendue - Sécurité
CEN/TC 148	Équipements et systèmes de manutention continue - Sécurité
CEN/TC 151/GT 4	Machines pour la construction de tunnels - sécurité
CEN/TC 151/GT1	Machines de génie civil et de production de matériaux de construction - Sécurité
CEN/TC 153	Machines destinées à être utilisées avec des denrées alimentaires
CEN/TC 159	Protecteurs de l'ouïe
CEN/TC 161	Protecteurs du pied et de la jambe
CEN/TC 162	Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage
CEN/TC 162/GT6	Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage
CEN/TC 169	Lumière et éclairage
CEN/TC 183	Gestion des déchets
CEN/TC 231	Vibrations et chocs mécaniques
CEN/TC 242	Spécifications de sécurité des installations de transport à câble destinées aux personnes
CEN/TC 271	Équipements pour traitements de surface - Sécurité
CEN/TC 274	Équipement au sol pour aéronefs
CEN/TC 305	Atmosphères explosibles - Prévention des explosions et protection contre celles-ci
CEN/TC 332	Équipements de laboratoire
CEN/TC 339	Résistance au glissement des surfaces piétonnières
CEN/TC 352	Nanotechnologies
Commission européenne	Consultants HAS

### Comités techniques ISO

ISO/TC 39/SC10	Machines-outils - Sécurité
ISO/TC 39/SC4	Machines à bois
ISO/TC 43/SC1	Bruit
ISO/TC 43/SC1/GT17	Acoustique/Bruit
ISO/TC 43/SC1/GT28	Acoustique des lieux de travail - Émission sonore des machines
ISO/TC 46/SC3	Atmosphères ambiantes
ISO/TC 94/SC 13	Vêtements de protection
ISO/TC 94/SC15	Appareils de protection respiratoire
ISO/TC 108	Surveillance des vibrations, des chocs et de l'état des machines

ISO/TC 108/SC4	Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques
ISO/TC 110	Chariots de manutention
ISO/TC 127	Engins de terrassement
ISO/TC 146/SC2	Atmosphères des lieux de travail
ISO/TC 159	Ergonomie
ISO/TC 195	Machines et matériels pour la construction des bâtiments
ISO/TC 195/GT 9	Sécurité des machines mobiles pour la construction des routes
ISO/TC 199	Sécurité des machines
ISO/TC 229	Nanotechnologies
ISO/TC 260	Management des ressources humaines
ISO/TC 261	Fabrication additive
ISO/TC 270	Machines pour les matières plastiques et le caoutchouc
ISO/TC 283	Management de la Santé et de la Sécurité au Travail
ISO/TC 299	Robots et composants robotiques

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

[eurogip.fr/](http://eurogip.fr/)

**Activité normalisation de la Branche AT/MP -  
Extrait du rapport 2023**

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-197/F

ISBN : 979-10-97358-82-2

Paris - 18 pages - 21x29,7cm

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : [hubert@eurogip.fr](mailto:hubert@eurogip.fr) - [fortassi@eurogip.fr](mailto:fortassi@eurogip.fr)

**Organismes nationaux de la Branche AT/MP**



50, avenue André Lemierre  
F-75896 Paris cedex 20  
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63



51, avenue des Gobelins  
F-75013 Paris  
Tél. +33 (0)1 40 56 30 40



65, bd Richard Lenoir  
F-75011 Paris  
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00